

HONORAIRES DE L'OFFICE NOTARIAL

Les honoraires (art. L 444-1 al.3 c.com)

Les honoraires ne sont pas soumis à un tarif règlementé et concernent les actes non tarifés par décret. Ils sont déterminés d'un commun accord entre le notaire et son client par le biais d'une convention d'honoraires écrite.

Lors de l'ouverture de votre dossier, une convention d'honoraires vous sera proposée.

Celle-ci définira les modalités de notre intervention qui pourra prévoir une rémunération forfaitaire ou au temps passé. Cette convention précisera l'étendue exacte de notre mission.

DROIT DE L'IMMOBILIER

- Établissement de la Promesse de vente et réception du rendez-vous : 240.00 € T.T.C. hors débours et Trésor
- Établissement contrat préliminaire de réservation : 360.00 € T.T.C. hors débours et Trésor

DROIT DE LA FAMILLE

- Convention de quasi-usufruit : 720.00 € T.T.C. hors Trésor
- Déclaration d'option par le conjoint : 240.00 € T.T.C. hors Trésor
- Élaboration d'un compte de répartition : 180.00 € TTC.
- Requête juges des affaires familiales ou des contentieux de la protection : 180.00€ TTC.
- Paiement de passifs et de factures (par facture) : 18.00 € T.T.C.
- Testament Olographe Seul : 132.71€ T.T.C dont 12.71 de fichier FCDDV
- Testament Olographe Deux : 265.42€ T.T.C dont 25.42 de fichier FCDDV

En cas de demande d'établissement d'une notoriété seule :

- Déblocage des comptes (notoriété seule) : 50.00 € T.T.C. par banque
- Répartition des fonds entre héritiers (notoriété seule) : 60.00 € T.T.C.

DROIT DES AFFAIRES

Chaque dossier étant un cas unique merci de consulter votre notaire

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

- Procuration papier : 30.00€ TTC
- Procuration DOCUSIGN avec authentification d'identité : 66.00€ TTC
- Procuration DOCUSIGN sans authentification d'identité : 39.60€ TTC

GESTION IMMOBILIÈRE

Frais de gestion : 7% des loyers perçus H.T. (LOGEMENT)
5% toutes sommes encaissées H.T. (COMMERCIAL)
5% toutes sommes encaissées H.T. (FERMAGE)

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Pour l'activité immobilière, ALTER EGO NOTAIRES pratique les honoraires de transactions immobilières suivants :

Valeur du bien vendu	Tarif TTC à la charge de l'acquéreur
Valeur du bien égale ou inférieure à 125.000,00€	Minimum forfaitaire : 5.000,00€
Valeur comprise entre 125.001,00€ et 250.000,00€	4,00% de la valeur du bien
Valeur du bien égale ou supérieure à 250.001,00€	3,50% de la valeur du bien